VENTES A L'ENCAN.

J. Paul Hecker.

ANNONCE JUDICIAIRE.

Succession de Anthony Feldmann

No 71,998—Cour Civile de District, paroisse d'Orléans—Division B

PAR J. PAUL HECKER, Encanteur—bureau 830 rue Commune—JEUDI, le 14 janvier 1904 à midi, à la Bourse d'Encan de la Nouvelle-Orléans, 311 rue Baronne, en vertu d'un ordre rendu et signé le 30 novembre 1903 par l'Hon. W. B. Sommerville, juge de la Cour Civile de District, paroisse d'Orléans, Div. D, agissant pour l'Hon. Fred. D. King, juge de la Div. B maintenant absent en congé, la propriété ci-après décrite, à savoir:

Un certain morceau ou portion de terre situé dans le Septième District de cette ville, dans l'ilet No 15 maintenant 141, borné par les rues Levée, Quatrième (maintenant O[illegible]), Mary (maintenant Eagle) et Jackson (maintenant Gén. Ogden), étant désigné comme une partie du lot No 25 et mesurant trente pieds de face à la rue Mary (maintenant Eagle), sur une profondeur de 120 pieds entre lignes parallèles; et deux certains lots situés dans le même District et ilet, désignés comme Nos 26 et 27, et mesurant chacun trente pieds de face à la rue Mary (maintenant Eagle), sur une profondeur de cent vingt pieds entre lignes parallèles.

Et à 10 heures a. m. le même jour sur les lieux [illegible] rue Eagle, un lot de meubles de ma[illegible] d'après l'inventaire enregistré.

Conditions—Comptant. L'acte de vente et les taxes de 1903 aux frais des acquéreurs, pardevant Fred Deibel Sr, notaire, aux frais des acquéreurs.

13 déc—13 19 26—jan 3 10 14

Friedrichs & Redersheimer.

ANNONCE JUDICIAIRE.

Bâtisse [illegible]tage Désignée No 1304 rue Constance près Thalie.

Succession de Mme Mary Leahey.

No 68 741—Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans.

PAR FRIEDRICHS & REDERSHEIMER—Geo G. Friedrichs, Encanteur—Bureau No 532 rue Commune, MARDI le 19 janvier 1904 à midi, à la Bourse des Propriétés Foncières No 311 rue Baronne, il sera vendu à l'enchère publique en vertu de et conformément à un ordre de l'Hon. Geo H. Théard, juge de la Cour Civ. de District pour la paroisse d'Orléans, Division E, daté le 11 décembre 1903 et rendu dans la succession ci-dessus intitulée—

La bâtisse simple désignée No 1304 rue Constance contenant [illegible] chambres, hangar, citerne etc., plus complètement décrite comme suit à savoir: Un certain [illegible] de terre ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situés dans le Premier district de cette ville dans l'ilet No 116 borné par les rues Thalie, Constance, Annonciation et Melpomène, le dit lot ou portion de [illegible] désigné par [illegible] lettre [illegible] sur un arpentage fait par H. W. W. Reynolds, ingénieur civil et voyer, un plan duquel est daté avril 1889 et est annexé à un acte passé pardevant Fred. Zengel, notaire, le 29 avril 1889 et mesurant d'après ledit plan 23 pieds 10 pouces de face à la rue Constance sur une profondeur de 60 pieds 6 pouces et 7 lignes entre lignes égales et parallèles.

Termes et conditions—Un tiers ou plus comptant, à l'option de l'acquéreur, la balance en un et deux ans de crédit pour des billets de l'acquéreur spécialement garantis par hypothèque et lien de vendeur, portant 8 0/0 par an d'intérêt, et toutes les clauses usuelles. L'acquéreur devant assumer les taxes de 1904 et faire un dépôt de 20 0/0 comptant pour lier la vente. L'acte de vente pardevant Wm Renaudin, notaire aux frais de l'acquéreur.

13 déc—13 20 27—av 3 10 17 19

Ed. J. Vaz.

A L'ENCAN.

Montres, Fusils, Revolvers, Outils, Couteaux, Vêtements, Plaqué, Joaillerie, un Mulet et un Wagon, Etc.

Jeudi, 17 décembre à 10 a. m.

A la Remise du [illegible] Marché de Cour et Barracks [illegible]. En [illegible] satisfaisant [illegible] de 1866, par ordre du bureau des Commissaires de Police.

Conditions—Comptant.

ED. J. VAZ, Encanteur.
Bureau 137 rue Carondelet.

13 déc—13 15

E. A. Carrère.

ANNONCE JUDICIAIRE

JEUDI le 7 janvier 1904 à midi

Cottage simple, 816 rue Upperline, entre les rues Magazine et Constance.

Succession de Geo. T. Hanin

No 71 [illegible]—Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans—Division B.

PAR E. A. CARRERE, Encanteur—Bureau No 806 rue Perdido, près de la rue Carondelet, JEUDI, le 7 janvier 1904, à midi, à la Bourse des Propriétés Foncières No 311 rue Baronne, dans le premier district de cette ville, en vertu de et conformément à un ordre [illegible] daté et signé le 2 décembre 1903 par l'Hon. W. B. Sommerville, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division D, agissant pour l'Hon. Fred D. King, juge de la Division B, maintenant absent en congé, dans l'affaire ci-dessus intitulée, je procéderai de vendre à l'enchère publique la propriété ci-après décrite à savoir:

Un certain lot de terre etc. dans le 6ème district dans l'ilet borné par les rues Constance, Upperline, Magazine et Robert désigné comme lot No 11 et mesurant 30 pieds de face à la rue Upperline sur 150 pieds de profondeur. Les améliorations sont connues comme No 816 rue Upperline et comprennent un cottage simple en bois, ayant 4 chambres, galerie en devant, dans la cour se trouvent hangar et citerne etc.

Termes et conditions—Comptant. L'acte de vente pardevant J. C. Henriques, notaire, aux frais de l'acquéreur qui assumera les taxes de 1904 en plus et au-dessus du prix de la vente. Un dépôt de 10 0/0 comptant au moment de l'adjudication pour lier la vente.

E. A. CARRERE, Encanteur

6 déc—6 13 20 27—janv 3 6 7

Denis, Danziger & Tessier.

ANNONCE JUDICIAIRE.

BON COTTAGE SIMPLE,

1714 RUE HOPITAL,

Entre Claiborne et Derbigny.

Succession de Mme Mary Nickerson, veuve du défunt Justin Nickerson

No 71 354—Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans.

PAR DENIS, DANZIGER & TESSIER—J. C. Denis, Encanteur—Bureau No 134 rue Carondelet

MARDI LE 22 DECEMBRE 1903

à [illegible] à la Bourse des Propriétés Foncières, 311 rue Baronne, entre les rues Gravier et Union, il sera vendu à l'enchère publique, en vertu d'un ordre de l'Hon. John St Paul, juge de la susdite Cour, Division C, daté le 12 novembre 1903, et d'un autre ordre daté le 1er décembre 1903, dans l'affaire ci-dessus intitulée, la propriété ci-après décrite, à savoir:

Un certain lot de terre, ensemble avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent situé dans le deuxième district de cette ville dans l'ilet borné par les rues Hôpital, Ursulines, Claiborne et Derbigny, mesurant en mesure américaine 21 pieds 3 pouces 6 lignes de face à la rue Hôpital sur 124 pieds [illegible] 2 lignes de profondeur, étant partie du lot original 5 et assessé comme partie du lot No 7. Les améliorations comprennent un cottage simple en bois, contenant environ 6 chambres, [illegible] galerie, citerne, hangar, etc., désigné par le No 1714 rue Hôpital. Dans un bon voisinage, près de plus [illegible] agréable.

Conditions—Comptant—10 pour cent au moment de l'adjudication. L'acquéreur devant payer les taxes de 1903. L'acte de vente pardevant J. [illegible] aux frais de l'acquéreur.

Bernard [illegible] avocat.

[illegible]

VENTES A L'ENCAN

Denis, Danziger & Tessier.

ANNONCE JUDICIAIRE.

Sur la Ligne de la Réserve Navale.

Quatre Bons Lots de Terre.

Succession de Frank Peters.

No 71,361—Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans.

PAR DENIS, DANZIGER & TESSIER—J. C. Denis, encanteur, bureau No 134 rue Carondelet,—MARDI, le 15 décembre 1903, à midi à la Bourse des Propriétés Foncières No 311 rue Baronne, il sera vendu à l'enchère publique, en vertu d'un ordre de l'Hon. Geo. H. Théard, juge de la susdite Cour, Division E, daté le 20 octobre 1903, dans l'affaire ci-dessus intitulée, la propriété ci-après décrite à savoir—

Quatre certains lots de terre situés dans le Cinquième District de cette ville au delà de la ligne de la réserve navale, désignés sur un certificat d'arpentage par C. Uncas Lewis député voyer de ville comme lots A, B et Nos 52 et 53 et mesurant comme suit: Le lot A étant d'une forme triangulaire 20 pieds le long de la ligne de la propriété de la succession de M. Trépagnier, sur une profondeur sur une ligne oblique contiguë à la réserve navale de 90 pieds 8 pouces 6 lignes et 85 pieds sur la ligne du lot B, la ligne de côté se joignant dans le fond. Le lot B mesurant 13 pieds 6 pouces de face à la tranche Haux, 48 pieds de largeur dans le fond, contigu à la propriété de la succession de M. Trépagnier, sur une profondeur de 170 pieds sur la ligne du lot No 52, et de 85 pieds sur la ligne du lot A et 90 pieds 8 pouces 7 lignes sur la ligne de la réserve navale, et les lots 52 et 53 ont chacun 48 pieds de face à la manche Haux sur une profondeur entre lignes parallèles de 170 pieds.

CERTAINS D'AUGMENTER EN VALEUR.

Conditions—Un tiers ou plus comptant à l'option de l'acquéreur et la balance en 1 et 2 ans en billets des acquéreurs portant la même date que l'adjudication stipulant 7 pour cent d'intérêt par an de la date jusqu'au paiement, devant être garantis par hypothèque et lien de vendeur sur la propriété vendue; les taxes d'Etat de 1903 devant être assumées par les acquéreurs en plus et au-dessus du prix de l'adjudication. Les actes de vente devant contenir la stipulation usuelle de 5 pour cent honoraires d'avocat en cas de procès, toutes les clauses usuelles et coutumières de sécurité. 10 pour cent au moment de l'adjudication. Les actes de vente pardevant F. J. Dreyfous notaire aux frais des acquéreurs.

14 nov—14 15 22 29—déc 6 13 15

ANNONCE JUDICIAIRE

Succession de Mme Johanna Morris Brown, épouse de L. W. Brown

No 71,612—Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans.

PAR DENIS, DANZIGER & TESSIER—[illegible] encanteur, bureau 134 rue Carondelet, MARDI, le [illegible] janvier 1904 à midi, à la Bourse des Propriétés Foncières 311 rue Baronne entre Gravier et Union il sera vendu à l'enchère publique en vertu d'un ordre de l'Hon. Geo. H. Théard, juge de la susdite Cour, Division E, daté le 9 décembre 1903, dans l'affaire ci-dessus intitulée, la propriété ci-après décrite à savoir:

1. Un certain lot de terre, ensemble avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent dans le Premier District de cette ville, dans l'ilet borné par les rues Canal, Broad, Gasquet (maintenant l'avenue Cleveland) et White, désigné comme lot No 9 sur un plan d'arpentage par [illegible] W. Brown, voyer de ville, daté le 12 août 1886, lequel dit lot mesure 35 pieds [illegible] pouces de face à la rue Canal sur 146 pieds de profondeur entre lignes parallèles, et borné dans le fond par une allée large de 20 pieds s'ouvrant sur la rue White pour l'usage commun au dit lot et d'autres comme il est démontré sur ledit plan. Les améliorations sont désignées par le No 2734 rue du Canal, et comprennent un cottage "Queen Ann" simple et moderne, retiré du trottoir avec une barrière en fer sur la façade et contenant une vaste galerie sur le devant, salle de réception, salon, salle à manger, deux chambres à coucher, bibliothèque, cuisine, chambre à bain, installations modernes de plomberie, gaz etc. La maison est en parfait état, de jolis manteaux de cheminées, gaz etc. Sujet à un bail [illegible] jusqu'au 30 septembre 1904 à raison de $[illegible]50 par mois.

2. Les deux splendides lots à bâtir sur l'avenue Cleveland entre les rues Broad et White et de plus décrits comme deux certains lots de terre dans le premier district de cette ville dans l'ilet borné par l'avenue Cleveland (autrefois Gasquet), Broad, White et Canal, désignés par les Nos 23 et 24 sur le susdit plan par Brown, voyer et annexé à un acte passé pardevant Andrew Hero Jr notaire le 4 octobre 1886. Lesdits lots sont contigus et mesurant chacun 30 pieds de face à l'avenue Cleveland sur 153 pieds [illegible] pouces [illegible] lignes de profondeur entre lignes parallèles et sont bornés dans le fond par une allée commune de 20 pieds de largeur s'ouvrant sur la rue White pour l'usage commun desdits lots et d'autres qui sont adjacents [illegible]. Dans le fond des lots est une bâtisse en bois à deux étages servant d'écurie, etc.

L'avenue Cleveland est pavée et les lots sont très désirables.

Conditions—Comptant; 10 pour cent au moment de l'adjudication.

Les actes de vente pardevant Martin H Manion, notaire, aux frais des acquéreurs.

E. A. O'Sullivan, avocat.

12 déc—12 13 26 27—jan 3 10 12

ANNONCE JUDICIAIRE.

VENTE EN PARTAGE.

LE "EAGLE WAREHOUSE."

Contigu à la "Wogan Sugar Refinery," rue Nord Peters, entre l'avenue Lafayette et la rue Port, terrain 68 sur 140 pieds.

Faisant face au fleuve et aux voies de chemins de fer.

Marie E. Gauche vs Malvina Gauche et al.

No 71 375—Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans.

PAR DENIS DANZIGER & TESSIER—J. C. Denis encanteur—Bureau 134 rue Carondelet—MARDI le 22 décembre 1903, à midi, à la Bourse des Propriétés Foncières, 311 rue Baronne, il sera vendu à l'enchère publique en vertu d'un jugement rendu le 10 novembre 1903 et signé le 17 novembre 1903, par l'Hon. Geo. H. Théard, juge de la susdite Cour, Division E, dans l'affaire ci-dessus intitulée, la propriété ci-après décrite à savoir:

La propriété connue comme "le Eagle Warehouse", située dans le Troisième District de cette ville, consistant de deux (2) lots de terre, ensemble avec les bâtisses et améliorations et dépendances qui s'y trouvent, désignés comme lots 1 et 2 dans l'ilet borné par les rues Levée (maintenant N. Peters), Victory (maintenant Decatur), Port et Enghein (maintenant l'avenue Lafayette), sur un plan fait par A. Castaing le 5 avril 1854, déposé en l'étude d'Adolphe Boudousquié, notaire en cette ville, lesquels lots mesurent chacun 34 pieds 1 pouce plus ou moins de face à la rue Levée et trente quatre (34) pieds 1 pouce plus ou moins dans le fond avec une profondeur de 140 pieds, plus ou moins. Bien situés, façade au fleuve avec facilité de chemin de fer et [illegible] voie.

Conditions—Un tiers ou plus et la balance en 1, 2 et 3 ans, la portion de crédit s'il y en a du dit prix devant être représentée par billet ou billets de l'acquéreur à son propre ordre et endossés en blanc et paraphé par le [illegible] satisfaisant la vente, ledit billet ou billets devant porter intérêt au taux de 8 pour cent par an de la date payable annuellement et 10 pour cent honoraires d'avocat; le dit partage et vente devant être fait avec un pacte de non aliénando et les hypothèques usuelles et coutumières, les clauses d'assurances et de sécurité. 10 pour cent comptant du prix d'adjudication au moment de l'adjudication. L'acte de vente pardevant C. T. Soniat, notaire aux frais de l'acquéreur.

Merrick et Lewis, avocats.

21 nov—21 22 29—déc 6 13 20 22

ANNONCE JUDICIAIRE.

Succession de Mme Mary [illegible] et son mari

No 71 4[illegible]—Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans.

PAR DENIS DANZIGER & TESSIER, [illegible] Bureau 134 rue Carondelet, MARDI [illegible] décembre 1903 à 11 heures [illegible] il sera vendu à l'enchère publique, à la Bourse des Propriétés Foncières, 311 rue Baronne, en vertu d'un ordre de l'Hon. John St Paul, juge de la susdite Cour, Division C, daté le 20 novembre 1903, dans l'affaire ci-dessus intitulée.

Un certain lot de terre situé dans le deuxième district de cette ville dans l'ilet borné par les rues Clark, Bienville, Conti et l'avenue Hagan, désigné comme lot 13 et mesurant 30 pieds 10 pouces de face à la rue Conti par 112 pieds 4 pouces, 4 lignes de profondeur.

Conditions—Comptant. L'acquéreur devant payer les taxes de 1903, au dessus du prix de l'adjudication. 10 pour cent au moment de l'adjudication. L'acte de vente pardevant Fred Zengel [illegible] aux frais de l'acquéreur.

24 [illegible] 20 26

VENTES A L'ENCAN.

Paul & Gurley.

VENTE JUDICIAIRE

PAR PAUL & GURLEY—Albert Paul Encanteur—MARDI le 29 décembre 1903 à midi, au No 311 rue Baronne en vertu d'un ordre de l'Honorable John St Paul, juge, Division C, daté le 7 décembre 1903, dans la succession Eugène Engel (Dossier 72,104), il sera vendu—

L'intérêt du dit E. Engel, étant 1641/37200 dans 5 lots désignés comme lots 6 à 10 inclusivement dans l'ilet borné par les rues Lowerline, Alle, Pine et Irma. Nos 6 à 9 face à Lowerline sur 150. Lots 7, 8, 9, 10 ont chacun 30 face à la rue Irma sur 120 de profondeur.

Conditions—Comptant. Assomption des taxes de 1903 par l'acquéreur. Acte de vente aux frais de l'acquéreur pardevant P. D. Olivier, notaire.

13 déc—13 20 29

AVIS DE SUCCESSIONS.

Succession d'Ernest Lee Ransom

COUR CIVILE DE DISTRICT POUR LA paroisse d'Orléans — No 71,513—Division A—Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire dans les dix jours qui suivront la présente notification les raisons (s'il en est) qu'ils peuvent en avoir pour lesquelles le compte final présenté par Mme Emma Kenney Ransom, administratrice de cette succession, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément audit compte. Par ordre de la Cour. THOMAS CONNELL, Greffier.

12 déc—12 16 21

Succession de Marian Rosenbaum

COUR CIVILE DE DISTRICT POUR LA paroisse d'Orléans — No 72 0[illegible]2—Division A—Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire dans les dix jours qui suivent la présente notification les raisons (s'il en est ou peuvent en avoir) pour lesquelles le compte final présenté par Herman Levy, exécuteur testamentaire, de cette succession, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément audit compte. Par ordre de la Cour, THOMAS CONNELL, Greffier.—A. Guilbault, avocat.

12 déc—12 16 21

Succession de Wilhelmina Heft.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—No 72,210—Division E—Attendu que Charles Karst a présenté une pétition à la Cour à l'effet d'obtenir des lettres d'administration dans la succession de feue Wilhelmina Heft, décédée intestat, avis est par le présent donné à tous ceux que cela peut concerner d'avoir à déduire dans les dix jours, les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à ladite pétition. Par ordre de la Cour. THOMAS CONNELL, Greffier. Fenner, Henderson & Fenner, avocats.

12 déc—12 16 21

Succession de Henry C. Green.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans — No 72 237—Division E—Attendu que Samuel C. Green a présenté une pétition à la Cour à l'effet d'obtenir des lettres d'administration dans la succession de feu Henry C. Green, décédé intestat, avis est par le présent donné à tous ceux que cela peut concerner d'avoir à déduire dans les dix jours, les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à ladite pétition. Par ordre de la Cour. THOMAS CONNELL, Greffier. R. A. Tichenor, avocat.

12 déc—12 16 21

Succession de Bridget McGinn ou Magill, femme de Jeremiah Lynch.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans, No 71,227—Division E—Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire dans les dix jours qui suivront la présente notification les raisons (s'ils en ont ou peuvent en avoir) pour lesquelles le compte final présenté par August Gerrets, administrateur de cette succession, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément audit compte. Par ordre de la Cour. THOMAS CONNELL, Greffier. N. E. Humphrey, avocat.

11 déc—11 15 20

Succession de William Walker Stille et Benj. G. Stille et als vs Horace [illegible] Stille et als.

COUR CIVILE DE DISTRICT POUR LA Paroisse d'Orléans Nos 70 636 et 70 891—Division A—Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire dans les dix jours qui suivront la présente notification les raisons (s'ils en ont ou peuvent en avoir) pour lesquelles le compte final présenté par Nemours Bienvenu exécuteur testamentaire de cette succession, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément audit compte. Par ordre de la Cour. THOMAS CONNELL, Greffier.—Chas A. Butler, avocat.

10 déc—10 14 19

Succession de William Berman

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la Paroisse d'Orléans—No 72 231—Division E—Attendu que Frank Zengel, administrateur public, a présenté une pétition à la Cour à l'effet d'obtenir des lettres d'administration dans la succession de feu William Berman décédé intestat, avis est par le présent donné à tous ceux que cela peut concerner d'avoir à déduire, dans les dix jours, les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à ladite pétition. Par ordre de la Cour. THOMAS CONNELL, Greffier. Cunningham & Cunningham, avocats.

10 déc—10 14 19

Succession d'Abel Favret

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans No 72 207—Division A—Attendu que Mme Marie Bobilier, veuve par premier mariage de Francis De Lisle et par second mariage d'Abel Favret, a présenté une pétition à la Cour à l'effet d'obtenir des lettres d'administration dans la succession de feu Abel Favret, décédé intestat, avis est par le présent donné à tous ceux que cela peut concerner d'avoir à déduire, dans les dix jours, les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à ladite pétition. Par ordre de la Cour. THOMAS CONNELL, Greffier.—Robert O'Connor, avocat.

9 déc—9 14 18

Succession de Jules Lapeyre.

COUR CIVILE DE DISTRICT POUR LA paroisse d'Orléans — No 26,797—Division A—Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire, dans les dix jours qui suivront la présente notification, les raisons (s'ils en ont ou peuvent en avoir) pour lesquelles le compte présenté par Frank Zengel exécuteur testamentaire datif de cette succession, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément audit compte. Par ordre de la Cour. THOMAS CONNELL, Greffier.—Cunningham & Cunningham, avocats.

6 déc—6 10 15

Succession de Mary Octavia Brewer.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—No 72 152—Division E—Attendu que [illegible] a présenté une pétition à la Cour à l'effet d'obtenir des lettres d'exécuteur testamentaire datif dans la succession de feue Mary Octavia Brewer, décédée testat, avis est par le présent donné à tous ceux que cela peut concerner d'avoir à déduire, dans les dix jours, les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à ladite pétition. Par ordre de la Cour. THOMAS CONNELL, Greffier. Bernard Titche, avocat.

5 déc—5 [illegible]

LE CRESCENT TURF EXCHANGE.

Coin Douane et Royale.

Entrées pour toutes les courses et [illegible] Etc.

Paul & Gurley.

ANNONCE JUDICIAIRE

VENTE IMPORTANTE DE PROPRIETES FONCIERES De Valeur,

Consistant en Magnifiques Sites pour Manufactures,

Ilets de Terre, Sites de Choix pour Résidences.

Cottages Simples et Doubles, POUR EFFECTUER UN PARTAGE.

Dans l'affaire de Pierre Mazoué, Alexandre Mazoué, John Paul Mazoué, Noel Peter Mazoué et Mlle Emma Frances Mazoué versus Blanche Jacquet.

No 71 717—Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans—Division E.

PAR PAUL & GURLEY—Albert Paul, encanteur—Bureau No 747 rue Commune—JEUDI le 17 décembre 1903, à midi, à la Bourse des Propriétés Foncières, No 311 rue Baronne, en vertu d'un jugement [illegible] et rendu en cour ouverte le 5me jour de novembre 1903, et signé en cour ouverte le 11me jour de novembre 1903, dans l'affaire de Pierre Mazoué, Alexandre Mazoué, John Paul Mazoué, Noel Peter Mazoué et Mlle Emma Frances Mazoué versus Blanche Jacquet, il sera vendu à l'enchère publique—

1. Cinq certains lots de terre situés dans le Premier District de cette ville dans l'ilet borné par l'avenue Tulane, l'avenue Carrollton, et James (maintenant Pierce) et rue Ulloa, désignés comme lots A, B, C, D, E sur un plan par Charles [illegible] De l'Isle voyer daté le 9 octobre 1903 et mesurant comme suit: le lot A mesurant 30' 5" 4''' de face à l'avenue Tulane, 30 de largeur dans le fond, 110' 4" de profondeur sur la ligne à côté du lot B, et 115' [illegible] 2 de profondeur et façade à l'avenue Carrollton. Le lot B mesurant 30' 5" 4''' de face à l'avenue Tulane 30 de largeur dans le fond, 110' 4" de profondeur sur la ligne [illegible] mesurant 30' 5" 4''' de face à l'avenue Tulane, 30 pieds de largeur dans le fond 104 10 sur la ligne du lot B et 99 4 sur la ligne du lot D. Le lot D mesurant 30' 8" 4''' de face à l'avenue Tulane 30 pieds dans le fond, 99 4 sur la ligne contiguë au lot C et 93' 10 sur la ligne du lot E. Le lot E mesurant 34 1 2 de face à l'avenue Tulane 93 10 sur la ligne du lot D et 87 5 4 sur la ligne de côté la plus près de la rue Pierce 26 5 dans le fond.

Ces magnifiques lots formant l'encoignure des avenues Tulane et Carrollton, immédiatement vis-à-vis du Parc Athlétique et seront vendus séparément.

2. Cinq certains lots de terre ensemble avec toutes les bâtisses etc. qui s'y trouvent situés dans le premier district de cette ville dans l'ilet borné par les rues Commune (maintenant avenue Tulane), l'avenue Carrollton, les rues Ulloa et St James (maintenant Pierce) désignés comme lots [illegible] 22 inclusivement, et mesurant comme suit: le lot [illegible] mesurant 30 4 2 de face à l'avenue Carrollton par 146 5 sur la ligne de côté du lot 17 et 14[illegible] sur la ligne du lot 19. Le lot 19 mesurant 30 4 2 de face à l'avenue Carrollton par 14[illegible] du lot 20. Le lot 20 mesurant 30 4 2 de face à l'avenue Carrollton par 137 et 1 [illegible] du lot 21. Le lot No 21 mesurant 30 4 2 de face à l'avenue Carrollton par [illegible] sur la ligne du lot 22. Le lot No 22 formant l'encoignure de l'avenue Carrollton et de la rue Ulloa mesurant 3 4 2 à l'avenue Carrollton par 13[illegible] 6 7 de profondeur et façade à la rue Ulloa. Les améliorations comprennent un joli cottage résidence [illegible] bâtisses d'écurie etc., elle dans le fond du lot premièrement décrit et sera vendu en bloc.

3. Quatorze lots de terre situés dans le premier district de cette ville dans l'ilet borné par les rues Commune, Ulloa, Napoléon (maintenant Hennessey) et Alexander et le nouveau Bassin ou la rue Julie, désignés comme lots 1, 2, 3, 4, 5 et 20 à 2[illegible] inclusivement sur un plan par Pilié et Murray architectes daté le 29 mars 1869 et mesurant d'après le plan par Charles G. De l'Isle voyer daté le 5 novembre 1903 comme suit: cent quatre vingt dix pieds cinq pouces et cinq lignes de face au Nouveau Bassin ou à la rue Julie, trois cent trente six pieds trois pouces de face à la rue Alexandre, cent cinquante sept pieds deux pouces et trois lignes de face à la rue Ulloa par quatre cent quarante trois pieds sur la ligne de côté le plus près de la rue Napoléon. Ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent comprenant un joli cottage résidence, grande bâtisse d'écurie, dépendances etc. Cette splendide propriété est une des plus belles localités pour un grand site de manufacture exigeant une grande étendue, eau à proximité, etc., à proximité de l'avenue Carrollton et diagonalement vis-à-vis des moulins de la Ruddock Orleans Cypress Co.

4. Un certain ilet de terre immédiatement dans le fond du ci-dessus, dans l'ilet borné par les rues Napoléon maintenant Hennessey, Ulloa, Alexander et D'Hémécourt, composé de 26 lots numérotés de 1 à 26 inclusivement sur un devis par Charles De l'Isle, daté le 10 octobre 1903 et mesurant comme suit: Les lots 1 et 2 mesurant chacun 2[illegible] 1 2 de face à la rue Napoléon par 125 pieds de profondeur. Les lots 3, 4, 5, 6, 7, 8, 9 et 10, mesurant chacun 2[illegible] de face à la rue Napoléon sur 125 pieds de profondeur. Le lot No 11 formant l'encoignure des rues Napoléon et D'Hémécourt et mesurant 29 1 2 de face à la rue Napoléon sur 125 p. de profondeur. Les lots 12 et 13 mesurant chacun 32' 2 4 3 de face à la rue D'Hémécourt par 15[illegible] 10 3 de profondeur. Le lot 14 formant l'encoignure des rues d'Hémécourt et Alexander et mesurant 29 1 2 de face à la rue Alexander par 12[illegible] 0 1 de profondeur, les lots 15, 16, 17, 18, 19, 20, 21 et 22 mesurant chacun 29 1 2 de face à la rue Alexander par 125 0 1 de profondeur. Les lots 23 et 24 mesurant chacun 29 1 2 de face à la rue Alexander par 125 pieds et une ligne de profondeur. Les lots 25 et 26 mesurant chacun 32 2 3 de face à la rue Ulloa par 159 10 3 de profondeur, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, comprenant cottage résidence, bâtisses d'écurie et etc.

5. Un certain lot de terre ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent situé dans le Deuxième District de cette ville, dans l'ilet borné par les rues Rempart, St Claude, Ste Anne et Dumaine, formant l'encoignure des rues Dumaine et St Claude désigné par le No 1 et mesurant 29 pieds de face à la rue Dumaine sur 75 pieds de profondeur entre lignes parallèles et façade sur la rue St Claude. Les améliorations portent les Nos municipaux 1138-1140 rue Dumaine consistant en un joli et confortable cottage double rapportant de beaux revenus, à proximité de tous les agréments, lignes de chars électriques etc.

Conditions de la vente—Un tiers ou plus comptant à l'option de l'acquéreur, et la balance payable en un et deux ans, en billets portant 8 pour cent d'intérêt de la date de l'adjudication jusqu'au paiement, garantis par privilège de vendeur et hypothèque spéciale [illegible] l'acte de vente devant contenir la clause de non aliénation et vente sans estimation et 5 pour cent honoraire d'avocat en cas de procès pour en forcer le paiement des billets ou de quelque autre partie et toutes les autres clauses usuelles dans un acte de vente. L'acquéreur devant assumer les améliorations jusqu'au montant de la portion de crédit et ce transférés à la police au porteur des billets et déposés avec le notaire. Dix pour cent du prix au moment de l'adjudication. Les actes de vente aux frais des acquéreurs pardevant JOSEPH RACHET notaire.

N. VIGNAUD avocat pour les plaignants.

JOHN G. ROBIN avocat pour la défenderesse.

15 nov—15 22 29—déc 13 16 17

JULES ANDRIEU,

—Successeur de—

ROCHEREAU & ANDRIEU

AGENT D'AFFAIRES

[illegible]

VENTES A L'ENCAN.

Macon & Kernaghan

ANNONCE JUDICIAIRE

VENTE EN PARTAGE

Une grande occasion pour placement ou spéculation dans un des quelques ilets de terre qui reste, près des avenues St Charles et Louisiane.

Mme Louise Hincks vs Mme John Henderson et als.

No 70,160—Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans.

PAR MACON & KERNAGHAN—W. A. Kernaghan encanteur—Bureau 134 rue Carondelet—JEUDI, le 17 décembre 1903, à midi, à la Bourse des Propriétés Foncières No 311 rue Baronne, il sera vendu à l'enchère publique, en vertu d'un jugement rendu le 19 octobre 1903 et signé le 23 octobre 1903, par Hon. George H Théard, juge de la susdite cour, Division E, dans l'affaire ci-dessus intitulée, la propriété ci-après décrite à savoir:

Un certain ilet de terre situé dans le Quatrième District de cette ville, désigné par le No 336, borné par les rues Howard, Liberté, Harmonie et Pleasant ou Toledano, mesurant plus ou moins 302 pieds 9 pouces et 3 lignes à la rue Toledano ou Pleasant, 302 pieds 2 pouces et 3 lignes à la rue Harmonie, 124 pieds 11 pouces et 3 lignes à la rue Liberté et 106 pieds 2 pouces et 6 lignes sur la rue Howard.

Ceci est un des quelques ilets de terre qui restent dans cette section de la ville. Ceci offre une grande occasion pour spéculation ou placement, car il peut être subdivisé en lots, lesquels peuvent être détaillés avec profit.

La propriété est à un ilet de l'avenue de la Louisiane et à quelques ilets de l'avenue St Charles et à un chemin de fer électrique sur la rue Howard.

Conditions—Un tiers ou plus comptant, la balance en un crédit de un et deux ans représenté par des billets de l'acquéreur portant 7 pour cent d'intérêt par an de la date de la vente jusqu'au paiement. Lesdits billets devant être garantis par hypothèque spéciale et lien de vendeur et privilège sur la propriété vendue. Ladite hypothèque devant contenir en plus toutes les autres clauses usuelles de sécurité incluant une stipulation de 5 pour cent honoraires d'avocat en cas de procès sur les billets. 10 pour cent comptant du prix d'achat de l'acquéreur au moment de la vente.

L'acte de vente pardevant Jeff C. Wenck, notaire, aux frais de l'acquéreur.

Fenner, Henderson & Fenner, avocats pour le plaignant.

McCloskey & Benedict, avocats pour les défendeurs.

15 nov—15 22 29—déc 6 13 17

ANNONCES JUDICIAIRES.

VENTES PAR LE SHERIF.

ANNONCE JUDICIAIRE

Julius C. Werner vs Mme Mary Holly

Veuve par premier mariage de John Quave, veuve par second mariage de Domingo Negrotto Sr. et femme par troisième mariage de Frederick Bork et Frederick Bork son mari.

COUR CIVILE DE DISTRICT POUR LA paroisse d'Orléans. No 72 015—En vertu d'un writ de saisie et vente à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus intitulée, je procéderai à la vente à l'enchère publique à la Bourse des Propriétés Foncières, No 311 rue Baronne, entre les rues Gravier et Union, dans le Premier District de cette ville le JEUDI 31 décembre 1903, à midi, la propriété ci-après décrite à savoir:

Tous les droits, titres, intérêt et propriété, étant une moitié indivise de Mme Mary Holly, veuve en premier mariage de John Quave, veuve en deuxième mariage de Domingo Negrotto Sr. et femme en troisième mariage de Frederick Bork dans et aux propriétés ci-après décrites, à savoir:

Premièrement—Six certains lots de terre ensemble avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent et tous les droits, voies, privilèges et avantages y appartenant ou de quelque façon en dépendant, situés dans le Septième District de cette ville dans l'ilet borné par les rues Monroe, Leonidas, Dix Neuvième et [illegible] Canal de la Nouvelle Orléans lesquels lots sont désignés par les Nos deux, trois, quatre, cinq, six et sept, et mesurant comme suit: Le lot No deux mesurant soixante pieds de face au Chemin Coquillé sur une profondeur de cent [illegible] pieds. Le lot No [illegible] mesurant [illegible] pieds de face au Chemin Coquillé [illegible] de deux cent quatre vingts [illegible] lot No quatre mesurant soixante pieds de face au Chemin Coquillé sur une profondeur de cent vingt pieds; le lot No cinq mesurant soixante pieds de face au Chemin Coquillé et formant l'encoignure de la rue Monroe et du Chemin Coquillé, et le lot No six mesurant [illegible] pieds de face au Chemin Coquillé sur une profondeur de cent quatre vingt pieds.

Deuxièmement—Un certain lot de terre ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent et tous les droits, voies, privilèges et avantages y appartenant ou de quelque façon en dépendant, situé dans le sixième district de cette ville, dans l'ilet (No 153) borné par les rues Laurel, Annonciation, Peniston et Amelie, lequel lot est désigné par le No 5 et mesurant vingt neuf pieds deux pouces de face à la rue Laurel, vingt neuf pieds deux pouces et quatre lignes de largeur dans le fond sur une profondeur de cent [illegible] pieds.

Troisièmement—Un certain lot de terre ensemble avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent et tous les droits, voies, privilèges et avantages qui y appartiennent, ou de quelque façon en dépendant situé dans le quatrième district de cette ville, dans l'ilet (No 326) borné par les rues Liberté, Howard, Philip et Jackson, lequel lot est désigné par le No [illegible] et mesurant trente pieds de face à la rue Liberté sur une profondeur de cent trente huit pieds.

Quatrièmement—Un certain ilet de terre, ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent et tous les droits, voies, privilèges et avantages y appartenant ou de quelque façon en dépendant, situé dans le Septième District de cette ville et est désigné par le No 545 et borné par les rues Edinburgh, Washington, Short et Seizième et mesurant trois cents pieds de face sur chacune des rues Short et Washington et deux cent soixante quinze pieds de face sur chacune des rues Edinburgh et Seizième.

Cinquièmement—Un certain ilet de terre, ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent et tous les droits, voies, privilèges et avantages y appartenant ou de quelque façon en dépendant, situé dans le Septième District de cette ville, et est désigné par le No 548 et borné par les rues Short, Edinburgh et Seizième et l'avenue Carrollton.

Sixièmement—Un certain lot de terre ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, y appartenant ou de quelque façon en dépendant situé dans le premier district de cette ville dans l'ilet No 411 borné par les rues Magnolia [illegible] Julie et Cypress, lequel lot est désigné [illegible] le No quatre et mesurant vingt cinq pieds de face rue Julie sur une profondeur de cent vingt pieds entre lignes parallèles.

Saisi dans l'affaire ci-dessus.

Conditions—Comptant sur les lieux.

H. B. McMURRAY
Shérif Civil de la paroisse d'Orléans.

Carroll & Carroll, avocats pour la plaignante.

27 nov—27—déc 4 11 18 24 31

60 YEARS' EXPERIENCE

PATENTS

TRADE MARKS
DESIGNS
COPYRIGHTS &C.

Anyone sending a sketch and description may quickly ascertain our opinion free whether an invention is probably patentable. Communications strictly confidential. HANDBOOK on Patents sent free. Oldest agency for securing patents.

Patents taken through Munn & Co. receive special notice, without charge, in the

Scientific American.

A handsomely illustrated weekly. Largest circulation of any scientific journal. Terms $3 a year; four months, $1. Sold by all newsdealers.

MUNN & Co. 361 Broadway, New York

Branch Office, 625 F St., Washington, D. C.

ANNONCES JUDICIAIRES

VENTES PAR LE SHERIF.

ANNONCE JUDICIAIRE.

Vente de Propriété Améliorée du Sixième District,

Portant le No municipal 4623 rue Chestnut.

Mlle Maggie McNeil vs Baptiste C. Jones

COUR CIVILE DE DISTRICT POUR LA paroisse d'Orléans — No 70,107 — En vertu d'un writ de fieri facias à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus intitulée, je procéderai à la vente à l'enchère publique, à la Bourse des Propriétés Foncières, No 311 rue Baronne, entre les rues Union et Gravier, dans le Premier District de cette ville, le JEUDI 14 janvier 1904, à midi, de la propriété ci-après décrite, à savoir:

Un certain morceau ou portion de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent et tous les droits, voies et privilèges y appartenant ou de quelque façon en dépendant situé dans le Sixième District de cette ville, dans l'ilet borné par les rues Chestnut, Valence, Cadix et Coliseum et mesurant dix-huit pieds et trois pouces de face à la rue Chestnut sur cent cinquante-cinq pieds de profondeur, entre lignes parallèles, comme il est démontré sur un plan de D. M. Bresnan, député voyer, annexé à un acte passé pardevant A. Hero jr, notaire, le 19 avril 1890. La ligne de côté la plus près de la rue Valence étant à une distance de cent quatre vingt six pieds six pouces de l'encoignure des rues Cadix et Chestnut et la même est bornée au dessus par la propriété de E. W. Joseph et au dessous par la propriété de Thiberge.

Saisi dans l'affaire ci-dessus.

Conditions—Comptant sur les lieux.

H. B. McMURRAY,
Shérif civil de la paroisse d'Orléans.

Wm. S. Hero, avocat pour la plaignante.

11 déc—11 18 24 31—jan 7 14

ANNONCE JUDICIAIRE.

Vente d'un Pianola et Tabouret et Musique

Philip Werlein, Ltd vs Henry C. Gasse Jr.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—No 71,780—En vertu d'un writ de fieri facias à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus intitulée, je procéderai à la vente à l'enchère publique, sur les lieux ci-après désignés le SAMEDI 19 décembre 1903 à 10 heures A. M. de la propriété ci-après décrite, à savoir—

Au magasin de musique de Philip Werlein Ltd Nos 614 616, rue Canal.

1 pianola et 12 morceaux de musique pour le même et un tabouret de piano.

Saisi dans l'affaire ci-dessus.

Conditions—Comptant sur les lieux.

H. B. McMURRAY,
Shérif Civil de la paroisse d'Orléans.

Merrick & Lewis et Philip Gensler Jr, avocats pour la plaignante.

5 déc—8 12 19

ANNONCE JUDICIAIRE.

Vente de Propriété de Valeur améliorée du Sixième District

Portant les Nos municipaux 332, 334, 340 et 342 rue Walnut, (coin de la rue Général Hood, anciennement Oliver).

Mutual Building and Homestead Association vs Veuve et héritiers de William F. Spreen.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—No 71,961.—En vertu d'un writ de saisie et vente à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus intitulée, je procéderai à la vente à l'enchère publique à la Bourse des Propriétés Foncières, No 311 rue Baronne, entre les rues Gravier et Union dans le Premier District de cette ville, JEUDI, le 7 janvier 1904, à midi, de la propriété ci-après décrite, à savoir:

Cinq certains lots de terre avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, et tous les droits, voies, servitudes, privilèges et avantages y appartenant ou de quelque façon en dépendant situé à Greenville dans le Sixième District de la Nouvelle Orléans dans l'ilet No 38 borné par les rues Walnut, Général Hood (anciennement Oliver), Audubon (anciennement Chestnut) et Wall, désignés par les Nos seize, dix sept, dix-huit, dix neuf et vingt sur un plan de re-subdivision de portion dudit ilet, fait par C. Milo Williams, député voyer de ville de la ville de la Nouvelle Orléans daté le 26 avril 1890 annexé audit acte de vente pardevant Charles G. Ebentisch, notaire, daté le 10 janvier 1902. Lesdits lots sont contigus l'un à l'autre et mesurent [illegible] comme suit, à savoir: Le lot No seize mesurant trente pieds de face à la rue Walnut, trente pieds de largeur dans le fond, sur une profondeur de cent vingt pieds, entre lignes égales et parallèles; et les lots Nos dix-sept, dix huit, dix neuf et vingt mesurant chacun trente pieds une ligne de face à la rue Walnut, la même largeur sur la ligne du fond sur une profondeur de cent vingt pieds entre lignes égales et parallèles, le lot No 20 formant l'encoignure des rues Walnut et Général Hood d'après l'acte d'achat du plaignant en ceci passé pardevant J. D. Taylor, notaire, dans et pour la paroisse d'Orléans, le 24 juin 1896 enregistré dans le livre 16 du bureau des aliénations [illegible] 610, ladite propriété est décrite comme une portion de terre avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situé dans Greenville, dans le Sixième District de la Nouvelle Orléans dans l'ilet No 38, borné par les rues Walnut, Général Wood ou Général Hood (autrefois Oliver), Chestnut et Wall et étant composé de cinq lots de terre désignés [illegible] plan de Greenville, fait par Buisson, voyer, le 15 avril 1836, par les Nos seize, dix sept, dix huit, dix neuf et vingt et mesurant comme suit, à savoir: Le lot No seize mesurant trente pieds de face à la rue Walnut sur cent vingt pieds de profondeur. Les lots Nos dix sept, dix-huit, dix neuf et vingt, mesurant chacun trente pieds de face à la rue Général Wood ou Général Hood (autrefois Oliver), [illegible] vingt pieds de profondeur, [illegible] le lot [illegible] dix sept formant l'encoignure des rues Walnut et Général Wood ou Général Hood, (autrefois Oliver).

Saisi dans l'affaire ci-dessus.

Conditions—Comptant sur les lieux

H. B. McMURRAY,
Shérif Civil de la paroisse d'Orléans.

Carroll & Carroll, avocats pour la plaignante

4 déc—4 11 18 24 31—janv 7

ANNONCE JUDICIAIRE.

Vente d'une Propriété de Valeur du Deuxième District

H. J. Bruning vs E. H. Chadwick

COUR CIVILE DE DISTRICT POUR LA paroisse d'Orléans.—No 57,994.—En vertu d'un writ de fieri facias à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus intitulée, je procéderai à la vente à l'enchère publique, à la Bourse des Propriétés Foncières, No 311 rue Baronne, entre les rues Gravier et Union, dans le premier district de cette ville, le JEUDI, 7 janvier 1904, à midi, de la propriété ci-après décrite, à savoir:

Neuf certains lots de terre, avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, dans le Deuxième District de cette ville, dans l'ilet No 424 borné par les rues Bienville, Lopez, Iberville et Rendon. Lots 1 à 9 inclusivement, tous faisant face à la rue Bienville. Lots Nos 1 et 2 mesurant chacun trente-un pieds de face et lots 3 à 9 inclusivement, chacun mesurant trente pieds neuf pouces et quatre lignes de face, tous ayant une profondeur entre lignes parallèles de cent vingt pieds. Le lot No 1 formant l'encoignure des rues Bienville et Rendon.

Saisi dans l'affaire ci-dessus.

Conditions—Comptant sur les lieux.

H. B. McMURRAY,
Shérif Civil de la Paroisse d'Orléans.

Buck, Walshe et Buck, avocats pour le plaignant

4 déc—4 11 18 24 31—janv 7

ANNONCE JUDICIAIRE.

Vente de propriété du Septième District.

Henry Hemel vs Mme Dora Carrière [illegible]

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans, No 71,638. En vertu d'un writ de fieri facias [illegible] Dora Carrière, femme de Salvador Dema [illegible] à moi adressé par l'Hon Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus intitulée, je procéderai à la vente à l'enchère publique à la Bourse des Propriétés Foncières, No 311 rue Baronne, entre les rues Union et Gravier, dans le premier district de cette ville, le JEUDI, 24 décembre 1903 à midi, de la propriété ci-après décrite, à savoir—

Une certaine portion de terre dans l'ilet borné par les rues Dante, Sycamore, Cambronne et Mobile, ladite portion de terre étant une portion du lot No 9 ayant face à la rue Dante commençant à cent soixante douze pieds de l'encoignure des rues Dante et Sycamore et courant vers la rue Mobile, ayant trente cinq pieds de face sur cent cinquante pieds de profondeur ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent et en dépendant.

Saisi dans l'affaire ci-dessus.

Conditions—Comptant sur les lieux.

H. B. McMURRAY
Shérif Civil de la Paroisse d'Orléans.

Rufus E. Foster, avocat pour le plaignant

21 nov—21 27—déc 4 11 18 24

ANNONCES JUDICIAIRES

VENTE PAR LE SHERIF.

ANNONCE JUDICIAIRE

Vente de propriétés de valeur du Deuxième District.

S. D. Moody Co. Ltd. vs E. H. Chadwick.

COUR CIVILE DE DISTRICT POUR LA paroisse d'Orléans—No 64 774—En vertu d'un writ de fieri facias à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus intitulée je procéderai à la vente à l'enchère publique à la Bourse des Propriétés Foncières, No 311 rue Baronne entre Gravier et Union dans le Premier District de cette ville, le JEUDI 7 janvier 1904 à midi, de la propriété ci-après décrite, à savoir:

1° Trois certains lots de terre avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, dans le deuxième district dans l'ilet No 424 borné par les rues Rendon, Lopez, Iberville et Bienville, lesdits lots sont désignés par les Nos 1, 11 et 12. Le lot No 1 mesurant trente et un pieds de face à la rue Bienville sur une profondeur et façade sur la rue Rendon de cent deux pieds formant l'encoignure des rues Bienville et Rendon, et les lots Nos 11 et 12 mesurant chacun trente deux pieds neuf pouces et quatre lignes de face à la rue Rendon sur une profondeur entre lignes parallèles de cent cinquante trois pieds onze pouces et cinq lignes.

2° Quatre certains lots de terre avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent dans le deuxième district dans l'ilet No 419 borné par la rue Rendon, l'avenue Hagan, la rue Toulouse et la promenade Carondelet, lesdits lots sont désignés par les Nos 13, 14, 15 et 16. Le lot No 13 mesurant trente pieds neuf pouces de face à la rue Toulouse sur une profondeur entre lignes parallèles et face à la rue Rendon de cent [illegible] pieds, les lots Nos 14, 15 et 16 chacun ont une façade sur la rue Rendon de vingt sept pieds neuf pouces sur des profondeurs variant de cent cinquante trois pieds onze pouces sur le côté de la rue Toulouse du lot No 14 à cent cinquante quatre pieds cinq pouces sur le côté de la promenade Carondelet du lot No 16.

Saisi dans l'affaire ci-dessus.

Conditions—Comptant sur les lieux.

H. B. McMURRAY
Shérif civil de la paroisse d'Orléans.

Buck, Walshe & Buck, avocats pour la plaignante.

4 déc—4 5 11 18 24 31—jan 7

ANNONCE JUDICIAIRE

Vente importante de Propriétés dans les Premier et Quatrième Districts.

Pour être Offertes et Vendues en Entier

F. Rivers Richardson vs William Johnson.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—No 72 029. En vertu d'un writ de saisie et vente à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus intitulée, je procéderai à la vente à l'enchère publique, à la Bourse des Propriétés Foncières No 311 rue Baronne, entre les rues Gravier et Union, dans le Premier District de cette ville, le JEUDI, 24 décembre 1903, à midi, de la propriété ci-après décrite, à savoir—

1. Une certaine demi portion d'un lot de terre, située dans le faubourg Lacourse, dans le Premier District de cette ville, dans l'ilet No 86 maintenant No 141 nouveau plan de ville borné par les rues Melpomène, [illegible] ayant [illegible] pieds [illegible] pouces et cinq lignes de face à la rue Melpomène sur cent vingt sept pieds, dix pouces et cinq lignes de profondeur, entre lignes parallèles, étant la moitié d'un lot désigné par les numéros 10 et 11 sur un plan fait par Joseph Pilié, voyer, daté le 28 mars 1845, déposé en l'étude de A. Ducatel, alors un notaire dans cette ville, comme plan No 11 de son livre de plans No 3, lequel dit demi lot est celui le plus près de la rue Baronne.

2° Un certain lot de terre situé dans le quatrième district de cette ville, dans l'ilet No 237 nouveau numéro municipal, borné par les rues St-André, Carondelet, Joséphine et l'avenue St-Charles. Ledit lot est désigné par le numéro quatre sur un plan fait par L. Reizenstein, le 6 avril 1868, déposé pour référence en l'étude de Pierre C. Cuvillier, anciennement un notaire en cette ville, et mesure trente trois pieds huit pouces de face à la rue St André, cent quarante huit pieds six pouces sur la ligne le divisant des lots Nos 1, 2 et 3 et cent quarante sept pieds quatre pouces sur la ligne qui le sépare du lot No 5.

3° Deux certains lots de terre situés dans le Premier District de cette ville, dans l'ilet borné par les rues Gravier, Perdido, Howard et Freret, et désignés comme lots Nos 10 et 11, sur un plan fait par Pilié et Depouilly, ingénieurs civils, daté le 22 janvier 1866, et déposé en l'étude de T. O. Stark comme plan No 205; le lot No 10 mesurant seize pieds sept pouces et quatre lignes de face à la rue Freret sur une profondeur de quatre vingt dix huit pieds dix pouces, entre lignes parallèles; le lot No 11 mesurant seize pieds six pouces et quatre lignes de face à la rue Freret sur une profondeur de quatre vingt dix huit pieds dix pouces, entre lignes parallèles.

4° Un certain lot de terre situé, étant et se trouvant dans le premier district de cette ville, dans l'ilet borné par les rues Gravier, Perdido, Howard et Freret, et désigné comme lot No 13 sur un plan fait par Pilié et Depouilly, ingénieurs civils, daté le 22 février 1866 et déposé en l'étude de T. O. Stark, ancien notaire, comme plan No 205, ledit lot mesurant dix huit pieds de face à la rue Freret par une profondeur de quatre vingt dix-huit pieds dix pouces entre lignes parallèles.

5° Un lot de terre situé dans le faubourg Gravier, maintenant le premier district de cette ville, dans l'ilet compris entre les rues Ste Marie, maintenant Locust, St Mark, maintenant Magnolia, Hevia, maintenant Lafayette, et Poydras, désigné comme lot No 15 sur un plan fait par L. Bringier, voyer général, le 28 décembre 1836, annexé à un acte passé pardevant C. Pollock, ancien notaire daté le 23 février 1837. Ledit lot mesurant trente et un pieds onze pouces et cinq lignes de face à la rue Ste Marie, maintenant Locust, sur cent vingt deux pieds sept pouces et une ligne de profondeur.

6° Un lot de terre dans l'ancien Faubourg Gravier, maintenant le premier district de cette ville, dans l'ilet compris entre les rues Ste Marie, maintenant Locust, St Mark, maintenant Magnolia, Hevia, maintenant Lafayette, et Poydras, désigné comme le lot No 16, sur un plan fait par L. Bringier, voyer général, le 28 décembre 1836, annexé à un acte pardevant C. Pollock, ancien notaire, daté le 23 février 1837; ledit lot mesurant trente-un pieds onze pouces et cinq lignes de face à la rue Ste Marie, maintenant Locust, sur cent vingt deux pieds sept pouces et une ligne de profondeur.

7° Un certain morceau ou portion de terre situé, se trouvant et étant dans le Premier District de cette ville, (anciennement Faubourg Saulet,) dans l'ilet No 37 (maintenant l'ilet No 276), sur le nouveau plan municipal, borné par les rues Dryades, Calliope, Remparts (Hercules) et l'avenue Howard, anciennement Promenade Triton ou la rue Delord, ledit lot ou portion de terre mesurant, en mesure américaine, plus ou moins, trente deux pieds huit pouces et trois lignes de face à la rue Dryades sur cent vingt sept pieds dix pouces et quatre lignes de profondeur entre lignes parallèles; ledit morceau ou portion de terre étant formée de la portion la plus près de l'avenue Howard de ce plus grand lot original, désigné comme le lot No Un dudit ilet formant l'encoignure des rues Dryades et Calliope, et mesurant soixante pieds de face à la rue Dryades sur cent vingt pieds de profondeur, le tout en mesure française, et lequel dit lot No Un a été divisé dans deux lots numérotés Quatre et Cinq, mesurant en mesure américaine, comme suit: Le lot No 4, trente-cinq pieds de face à la rue Dryades, et le lot No 5 vingt huit pieds onze pouces et trois lignes de face à la rue Dryades sur une profondeur pour chacun des lots entre lignes parallèles de cent vingt sept pieds, dix pouces et quatre lignes.

8° Un certain lot ou portion de terre situé, se trouvant et étant dans le premier district de cette ville, anciennement Faubourg Saulet, dans l'ilet No 37, maintenant l'ilet No 276 sur le nouveau plan municipal, borné par les rues Dryades, Calliope, Remparts, anciennement Hercules, et l'avenue Howard (anciennement Promenade Triton ou rue Delord), ledit lot ou portion de terre formant l'encoignure des rues Dryades et Calliope et mesurant en mesure américaine plus ou moins, trente un pieds trois pouces de face à la rue Dryades, sur une profondeur et façade à la rue Calliope entre lignes parallèles de cent vingt sept pieds dix pouces et quatre lignes, et est cette portion à et formant l'encoignure des rues Dryades et Calliope du lot original No 1 dans ledit ilet No 37, maintenant No 276, mesurant en mesure française soixante pieds de face à la rue Dryades sur cent vingt pieds de profondeur et façade à la rue Calliope entre lignes parallèles, lequel dit lot original No 1 a été divisé dans deux lots de terre désignés comme lots 4 et 5, et mesurant en mesure américaine, le lot No 4 trente cinq pieds de face à la rue Dryades sur cent vingt sept pieds dix pouces et quatre lignes en profondeur et le lot No 5 vingt sept pieds onze pouces et trois lignes de face à la rue Dryades sur ladite profondeur de cent vingt sept pieds dix pouces et quatre lignes entre lignes parallèles ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations sur toutes lesdites ci-dessus décrites propriétés et tous les droits, voies, privilèges et avantages y appartenant ou de quelque façon en dépendant.

Saisi dans l'affaire ci-dessus

Conditions—Comptant sur les lieux.

H. B. McMURRAY
Shérif Civil de la Paroisse d'Orléans

Rufus E. Foster avocat pour le plaignant

[illegible] 20 21 27—déc 4 [illegible]